



Salaires dans le secteur privé et les entreprises publiques

En 2012, le salaire net moyen baisse de 0,4 % en euros constants

En 2012, le salaire mensuel en équivalent temps plein (EQTP) d'une personne travaillant dans le secteur privé ou dans une entreprise publique est, en moyenne, de 2 870 euros bruts et de 2 154 euros nets de tous prélèvements à la source. Entre 2011 et 2012, le salaire net a augmenté de 1,6 % en euros courants. Compte tenu de l'inflation (+ 2,0 % en 2012), le salaire net moyen en euros constants baisse de 0,4 % par rapport à 2011, après avoir sensiblement ralenti sa progression les deux années précédentes.

Le salaire net médian s'élève à 1 730 euros par mois en 2012. Il est inférieur de 19,7 % au salaire net moyen et diminue de 0,6 % en euros constants entre 2011 et 2012. En 2012, les salaires nets diminuent à tous les niveaux de l'échelle salariale. L'écart de salaire en EQTP entre hommes et femmes se réduit légèrement, mais le salaire des femmes reste inférieur de 19,2 % à celui des hommes. À secteur d'activité, âge, catégorie socioprofessionnelle, condition d'emploi donnés, l'écart de salaire entre hommes et femmes diminue également mais reste supérieur à 10 %.

Christine Pinel et Lionel Wilner, département de l'Emploi et des revenus d'activité, Insee

En 2012, en France, les salariés du secteur privé ou d'une entreprise publique (hors apprentis et stagiaires) perçoivent en moyenne en équivalent temps plein (EQTP) (*définitions*) 2 870 euros par mois en brut (*définitions*) et 2 154 euros nets de tous prélèvements à la source (*figure 1*).

Les salaires brut et net moyens augmentent respectivement de 1,9 % et 1,6 % en euros courants par rapport à 2011. Cette différence d'évolution est due notamment à la progression de la contribution sociale généralisée (CSG) et de la contribution pour le remboursement de la dette sociale (CRDS), suite au passage de 3,0 % à 1,75 % du taux d'abattement pour frais professionnels sur l'assiette de CSG-CRDS. Y contribue aussi la suppression de l'abattement sur certains revenus dont l'intéressement et la participation.

Le salaire net moyen en euros courants progresse moins vite en 2012 qu'en 2011 (+ 2,3 %). Ce ralentissement des salaires intervient alors que l'inflation se situe à des niveaux comparables les deux années : les prix à la consommation ont augmenté, en moyenne, de 2,0 % en 2012 après + 2,1 %

en 2011. De ce fait, en euros constants (*définitions*), le salaire net moyen a diminué de 0,4 % en 2012, après avoir ralenti les deux années précédentes (+ 1,2 % en 2009, + 0,5 % en 2010 et + 0,2 % en 2011). Hors bénéficiaires de contrats aidés, le salaire net moyen, de 2 163 euros en EQTP, baisse également de 0,4 % en euros constants.

Une conjoncture de l'emploi difficile en 2012

La dégradation du marché du travail entamée au second semestre 2011 s'est poursuivie en 2012. En glissement sur l'ensemble de l'année, l'emploi concurrentiel recule de 0,5 % alors qu'il a progressé de 0,4 % en 2011. L'emploi

1 Salaires mensuels moyens et répartition des effectifs en EQTP

	Salaires bruts			Salaires nets			Répartition des effectifs (%)	
	Euros courants	Euros constants	Évolution (%)	Euros courants	Euros constants	Évolution (%)	2011	2012
	2011	2012		2011	2012		2011	2012
Ensemble	2 818	2 870	-0,1	2 121	2 154	-0,4	100,0	100,0
Cadres ¹	5 380	5 444	-0,8	3 987	4 032	-0,8	17,4	17,7
Professions intermédiaires	2 903	2 941	-0,7	2 179	2 198	-1,1	19,6	19,5
Employés	2 040	2 081	0,0	1 547	1 571	-0,4	30,5	30,1
Ouvriers	2 125	2 164	-0,1	1 625	1 650	-0,4	32,5	32,7
Hommes	3 052	3 105	-0,2	2 304	2 339	-0,5	59,0	58,9
Femmes	2 481	2 534	0,2	1 856	1 890	-0,1	41,0	41,1
Ensemble hors emplois aidés	2 830	2 882	-0,1	2 129	2 163	-0,4	-	-

1. Y compris chefs d'entreprise salariés.

Champ : France, salariés en EQTP du privé et des entreprises publiques, y compris bénéficiaires de contrats aidés. Sont exclus les apprentis, les stagiaires, les salariés agricoles et les salariés des particuliers employeurs.

Source : Insee, DADS (12^e) fichier semi-définitif.

salarié diminue notamment dans la construction (-1,0 %), dans l'industrie (-0,9 %), mais aussi dans le secteur tertiaire essentiellement marchand (-0,4 %). Fortement touché, l'emploi intérimaire baisse de 11 % après un repli de 4 % en 2011. Le nombre de bénéficiaires de contrats aidés dans le secteur marchand recule également, passant de 43 500 personnes fin 2011 à 25 700 fin 2012. Le repli de l'intérim touche d'abord l'emploi ouvrier, qui représente plus des trois quarts des emplois intérimaires. Comme en 2011, l'emploi féminin résiste mieux que l'emploi masculin, les hommes travaillant dans des secteurs plus sensibles à la conjoncture économique (intérim, industrie, construction...). Les plus jeunes, âgés de 15 à 24 ans, restent les premiers à subir les difficultés conjoncturelles : leur taux d'emploi diminue. À l'inverse, ce taux augmente sensiblement chez les personnes âgées de 55 ans ou plus.

Les modifications dans la répartition de la main-d'œuvre selon le sexe, la catégorie socioprofessionnelle, le secteur d'activité, l'âge ou la condition d'emploi (*définitions*) peuvent influencer l'évolution du salaire net moyen en EQTP. Au total, en 2012, ces différents effets contribuent positivement à l'évolution du salaire moyen : à structure constante (*définitions*), le salaire net moyen diminuerait de 1,3 % en euros constants (*figure 2*).

Une partie de cette évolution peut provenir de la fin de la défiscalisation des heures supplémentaires entrée en vigueur en septembre 2012 : ainsi, en glissement annuel, les salariés à temps complet des établissements d'entreprises de plus de 10 salariés ont effectué en moyenne 5,7 % d'heures supplémentaires de moins au dernier trimestre 2012 qu'un an auparavant. En revanche, la revalorisation du Smic a pu favoriser le salaire des catégories les moins qualifiées. Il a été revalorisé de 2,0 % le 1^{er} juillet 2012 (dont +0,6 % de « coup de pouce »). Cette revalorisation fait suite à celle anticipée de décembre 2011, due au déclenchement du mécanisme de revalorisation automatique du Smic par l'inflation (+2,1 %), et à celle du 1^{er} janvier 2012 (+0,3 %). Au total, en moyenne annuelle, l'évolution du Smic est de +1,1 % en euros constants.

Des salaires nets en baisse pour l'ensemble des catégories socioprofessionnelles

Toutes catégories socioprofessionnelles confondues, le salaire net moyen baisse en euros constants dans la construction (-0,8 %) et dans le tertiaire (-0,5 %), alors qu'il progresse dans l'industrie (+0,2 %). Dans les services aux entreprises, dont relève l'intérim, le salaire moyen progresse de 0,7 %. Cette hausse résulte d'un effet de structure : la baisse de la part des intérimaires, dont les salaires sont en moyenne plus

2 Évolutions annuelles des salaires moyens, en euros constants

	en %											
	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	
Salaire brut moyen	0,6	0,6	0,5	1,2	1,2	1,7	0,3	0,9	0,5	0,3	-0,1	
Salaire net moyen	0,3	0,0	0,1	1,0	0,4	1,7	0,4	1,2	0,5	0,2	-0,4	
Salaires nets moyens												
à structure constante	-0,3	-0,8	-0,4	0,9	0,1	1,1	-0,3	0,2	0,0	0,2	-1,3	
Incidence des effets												
de structure sur le salaire net ¹	0,6	0,8	0,5	0,1	0,3	0,6	0,7	1,0	0,5	0,0	0,9	
Indice des prix à la consommation	1,9	2,1	2,1	1,8	1,6	1,5	2,8	0,1	1,5	2,1	2,0	

1. Voir *définitions*.

Champ : France, salariés en EQTP du privé et des entreprises publiques. Sont exclus les bénéficiaires de contrats aidés, les apprentis, les stagiaires, les salariés agricoles et les salariés des particuliers employeurs.

Source : Insee, DADS (12^e) fichier semi-définitif.

faibles, accroît le salaire moyen de l'ensemble du secteur. Hors intérim, le salaire moyen dans les services aux entreprises diminue de 0,1 % en euros constants.

Tous secteurs d'activité confondus en 2012, le salaire net moyen en EQTP diminue pour l'ensemble des catégories socioprofessionnelles. Comme en 2011, l'évolution des salaires est moins défavorable pour les employés et les ouvriers que pour les cadres et les professions intermédiaires.

En 2012, le salaire net des ouvriers diminue de 0,4 % en euros constants. Pour les ouvriers non intérimaires, la baisse est de 0,6 %, tandis que le salaire net moyen des ouvriers intérimaires augmente de 0,2 %. L'évolution du salaire des ouvriers est essentiellement portée par la baisse du salaire des ouvriers qualifiés (-0,5 %) et est plus marquée dans le secteur des transports (-2,5 %).

Le salaire net moyen des ouvriers non qualifiés augmente très légèrement : +0,1 %, en lien avec l'évolution du Smic. La part des emplois ouvriers les moins qualifiés diminue tendanciellement ; cette baisse a encore été amplifiée par la faible croissance de l'activité en 2012. Cette évolution freine mécaniquement la baisse du salaire moyen des ouvriers.

En 2012, la rémunération nette moyenne des cadres diminue pour la deuxième année consécutive, mais moins qu'en 2011 : -0,8 % contre -1,5 % en euros constants. En particulier, dans le secteur des activités financières, qui emploie beaucoup de cadres (40 %) et où la part variable est élevée, le salaire net moyen des cadres a nettement diminué : -4,9 % en euros constants. Par ailleurs, contrairement aux autres catégories socioprofessionnelles, l'évolution moyenne du salaire brut des cadres n'est pas plus favorable que celle de leur salaire net, alors même qu'ils sont tout autant touchés par la hausse de la CSG et de la CRDS. Ceci s'explique par le fait que les cadres sont plus concernés par les dispositifs de participation et d'intéressement, et donc par le recul de l'épargne salariale entre 2011 et 2012. Or, les sommes correspondantes sont comprises dans le salaire brut, mais exclues du salaire net car, placées sur un plan épargne-entreprise, elles ne sont pas imposables. Ainsi, c'est un effet de

structure de la rémunération des cadres, lié à une baisse de la part des composantes exonérées de cotisations salariales (dont l'épargne salariale), qui freine l'évolution de leur salaire brut en 2012 de façon plus marquée que pour les autres catégories socioprofessionnelles.

Des baisses moins prononcées aux extrémités de la distribution des salaires

Le salaire net médian en EQTP, qui partage les salariés en deux groupes d'effectifs égaux, est de 1 730 euros par mois (*figure 3*). Il est inférieur de 19,7 % au salaire net moyen et baisse de 0,6 % en euros constants. En 2012, les 10 % de salariés les moins bien rémunérés perçoivent un salaire net mensuel en EQTP inférieur à 1 184 euros. Ce 1^{er} décile (ou D1) est en baisse de 0,1 % en euros constants par rapport à 2011.

En haut de l'échelle, les 10 % de salariés les mieux rémunérés perçoivent un salaire net mensuel en EQTP supérieur à 3 455 euros (9^e décile ou D9). Les 1 % de salariés les mieux rémunérés perçoivent un salaire net mensuel en EQTP supérieur à 7 914 euros (99^e centile ou C99). L'évolution du 9^e décile (-0,1 % en euros constants) est négative pour les hommes (-0,3 %) mais positive pour les femmes (+0,2 %). La baisse est plus prononcée pour les 95^e et 99^e centiles qui sont en repli, respectivement, de 0,4 % et de 0,5 % en euros constants. À ces niveaux de la distribution, les évolutions sont négatives pour les hommes comme pour les femmes, mais moins défavorables pour ces dernières, avec des baisses respectives de -0,3 % et -0,1 % (contre -0,5 % et -0,7 % pour les hommes). Ces mouvements relatifs sont d'ampleur limitée : le rapport entre la médiane et le 1^{er} décile de salaire est stable entre 2011 et 2012. De même, entre les 9^e et 1^{er} déciles de salaire le rapport interdécile (D9/D1) reste stable à 2,9 depuis 2004. Toutefois, la part dans la masse salariale brute totale des 1 % des salariés les mieux rémunérés passe de 6,3 % en 2011 à 6,2 % en 2012, soit un niveau comparable à celui de 2005 (*figure 4*), mais qui reste nettement supérieur à celui du milieu des années 1990.

19,2 % d'écart salarial en EQTP au détriment des femmes

En 2012, le salaire net moyen diminue plus faiblement pour les femmes (-0,1 % en euros constants) que pour les hommes (-0,5 % en euros constants). À tous les niveaux de l'échelle salariale, les évolutions de salaire sont plus favorables aux femmes qu'aux hommes. Cela est dû tout d'abord à la progression de la part de cadres parmi les femmes salariées. Par ailleurs, l'évolution du salaire moyen des femmes est plus importante que celle des hommes chez les ouvriers et, dans une plus faible mesure, chez les cadres. Ainsi, entre 2011 et 2012, le salaire moyen des ouvrières augmente en euros constants (+0,4 %) alors qu'il diminue chez les ouvriers (-0,4 %). Le repli du salaire moyen des femmes cadres est également légèrement moins prononcé que celui de leurs homologues masculins (-0,6 % contre -0,7 %). Pour les professions intermédiaires, les salaires diminuent de 1 % chez les femmes comme chez les hommes, alors

que pour les employés, le recul des salaires est moins prononcé pour les hommes que pour les femmes (écart de 0,3 point).

Dans l'ensemble, l'écart salarial moyen entre hommes et femmes, en pourcentage du salaire des hommes, continue de baisser depuis 2008. Il diminue en moyenne de 0,2 point entre 2011 et 2012 mais reste important (figure 5). En 2012, une salariée gagne, en moyenne, en EQTP, 19,2 % de moins que son homologue masculin (de 8,2 % de moins pour le 1^{er} décile à 21,7 % de moins pour le 9^e décile et 35,0 % de moins pour le 99^e centile). À secteur d'activité, âge, catégorie socioprofessionnelle, condition d'emploi donnés, l'écart de salaire entre hommes et femmes diminue également mais reste supérieur à 10 %.

Hausse du salaire horaire pour les salariés à temps partiel

En 2012, les postes à temps partiel représentent 15 % du volume de travail. Entre 2011 et 2012, le volume horaire de travail total, tous salariés et tous secteurs confondus, augmente

de 0,3 %. Le nombre d'heures rémunérées total est quasiment stable pour les salariés à temps complet (+0,1 %) mais il augmente davantage pour les salariés à temps partiel (+1,6 %). Cette différence est encore plus prononcée pour les hommes : leur volume de travail à temps complet diminue de 0,3 % alors qu'il augmente de 2,8 % à temps partiel. En moyenne, le salaire horaire net des postes à temps partiel est plus faible que celui des postes à temps complet : 12,19 euros contre 14,33 euros (figure 6). Cet écart de 14,9 % s'explique à la fois par une moindre part de personnel qualifié parmi les salariés à temps partiel et par des salaires horaires, à niveau de qualification égal, inférieurs à ceux des salariés à temps complet. Entre ces deux catégories, l'écart diminue cependant pour la troisième année consécutive. En effet, le salaire horaire net des salariés à temps partiel augmente en 2012 (+0,4 % en euros constants), alors que celui des temps complets diminue (-0,4 % en euros constants). Pour autant, l'évolution du salaire net sur l'ensemble de la population est la même que celle des seuls salariés à temps complet. En effet, l'évolution plus favorable du salaire net des salariés à temps partiel est compensée par un effet de structure : la part du volume de temps partiel progresse en 2012, ce qui pèse sur le niveau du salaire moyen de l'ensemble des salariés.

En 2012, le salaire horaire net baisse pour chacune des catégories socioprofessionnelles à temps complet ou partiel, sauf pour les ouvriers à temps partiel (+0,2 %). La hausse du salaire horaire moyen de l'ensemble des personnes à temps partiel s'explique par un effet de structure, lié à la hausse marquée de la part des cadres dans le volume de travail à temps partiel.

Le salaire horaire net des femmes évolue de manière comparable, qu'elles travaillent à temps complet ou partiel : respectivement -0,1 % et -0,2 % en 2012. Le salaire horaire des hommes à temps complet diminue de 0,4 %, alors que celui des hommes à temps partiel augmente de 1,1 %.

3 Distribution des salaires mensuels nets en 2012 et évolution entre 2011 et 2012 en euros constants

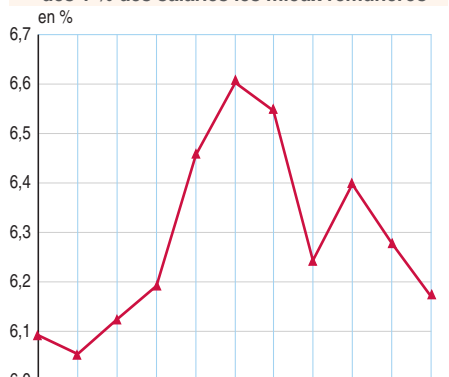
Déciles	Ensemble		Hommes		Femmes	
	2012	Évolution (%)	2012	Évolution (%)	2012	Évolution (%)
D1	1 184	-0,1	1 238	-0,2	1 136	0,1
D2	1 321	-0,2	1 393	-0,4	1 248	0,0
D3	1 444	-0,4	1 530	-0,6	1 349	-0,2
D4	1 576	-0,5	1 673	-0,7	1 456	-0,3
D5 ou Médiane	1 730	-0,6	1 838	-0,7	1 582	-0,4
D6	1 924	-0,5	2 046	-0,6	1 747	-0,3
D7	2 185	-0,4	2 340	-0,4	1 976	-0,3
D8	2 608	-0,2	2 840	-0,1	2 305	-0,2
D9	3 455	-0,1	3 788	-0,3	2 965	0,2
C95	4 415	-0,4	4 916	-0,5	3 653	-0,3
C99	7 914	-0,5	9 114	-0,7	5 920	-0,1
Moyenne	2 154	-0,4	2 339	-0,5	1 890	-0,1

Lecture : En 2012, 10% des salariés en EQTP du privé et des entreprises publiques, y compris bénéficiaires de contrats aidés, gagnent un salaire mensuel net inférieur à 1 184 euros.

Champ : France, salariés en EQTP du privé et des entreprises publiques, y compris bénéficiaires de contrats aidés. Sont exclus les apprentis, les stagiaires, les salariés agricoles et les salariés des particuliers employeurs.

Source : Insee, DADS (12^e) fichier semi-définitif.

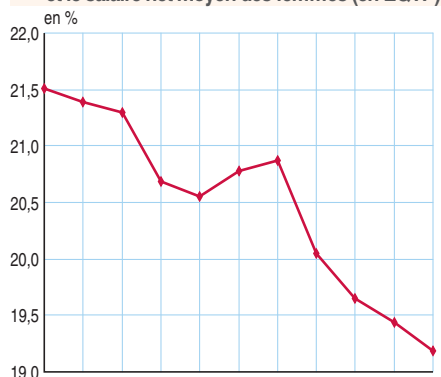
4 Part dans la masse salariale brute totale des 1 % des salariés les mieux rémunérés



Champ : France, salariés en EQTP du privé et des entreprises publiques. Sont exclus les bénéficiaires de contrats aidés, les apprentis, les stagiaires, les salariés agricoles et les salariés des particuliers employeurs.

Source : Insee, DADS (12^e) fichier semi-définitif.

5 Écart entre le salaire net moyen des hommes et le salaire net moyen des femmes (en EQTP)



Champ : France, salariés en EQTP du privé et des entreprises publiques. Sont exclus les bénéficiaires de contrats aidés, les apprentis, les stagiaires, les salariés agricoles et les salariés des particuliers employeurs.

Source : Insee, DADS (12^e) fichier semi-définitif.

Légère hausse pour les personnes en place en 2011 et 2012

Les salariés en place en 2011 et 2012 dans le même établissement, présents sur l'ensemble des deux années consécutives avec la même quotité de travail, sont qualifiés de « permanents » ou de « personnes en place ». Compte tenu de l'importance des mouvements de main-d'œuvre dans le secteur privé, ils représentent 52,3 % des postes en EQTP en 2012. Le salaire net moyen en EQTP des permanents progresse de 0,7 % en euros constants, alors que celui de l'ensemble des salariés diminue (-0,4 %). La proportion de personnes en place dont l'augmentation de salaire est supérieure à l'inflation baisse légèrement, passant de 58 % en 2011 à 52 % en 2012,

pour des niveaux d'inflation comparables ces deux années (+ 2,0 % après + 2,1 %).

Les progressions salariales des personnes en place sont de même ampleur pour les femmes que pour les hommes, comme pour l'ensemble des catégories socioprofessionnelles. En revanche, comme les années antérieures, la part des personnes dont le salaire a progressé plus vite que l'inflation est plus élevée pour les moins de 30 ans (62 %) que pour les autres salariés. En début de carrière, les salaires sont en effet plus faibles mais les progressions salariales plus fortes. Les salariés les moins bien rémunérés bénéficient des premiers de la hausse du Smic. Ainsi, le salaire en euros constants s'est accru pour 64 % des salariés en place du 1^{er} quartile (les 25 % des salariés les moins bien rémunérés en 2011), contre seulement 49 % de ceux du dernier quartile (les 25 % les mieux rémunérés en 2011).

Sources

Les salaires annuels et les effectifs sont connus grâce aux **déclarations annuelles de données sociales** (DADS) que les

entreprises adressent à l'administration. L'exploitation des DADS ayant permis de donner les informations présentées ici exclut les salariés du secteur agricole, les agents du secteur public, ainsi que les apprentis et les stagiaires. Les salariés des particuliers employeurs qui ne font pas l'objet de déclaration DADS ne figurent pas dans la source exploitée ici.

Les bénéficiaires de contrats aidés employés dans le secteur privé sont désormais inclus dans le champ, à la différence des éditions précédentes. Les résultats sont issus du fichier des DADS (exploitation au 1/12^e), la profession et la catégorie socioprofessionnelle faisant l'objet d'un codage plus approfondi. ■

Définitions

Le **salaire en équivalent temps plein** (EQTP) est calculé en prenant en compte tous les postes de travail des salariés, y compris les postes à temps partiel. Chaque poste est pris en compte au prorata de son volume horaire de travail rapporté à celui d'un poste à temps complet. Par exemple, un salarié ayant occupé un poste donné durant six mois à

80 % et ayant perçu 10 000 euros compte pour 0,4 (=0,5*0,8) en EQTP rémunéré 25 000 euros par an.

Le **salaire brut** correspond à l'intégralité des sommes perçues par le salarié au titre de son contrat de travail, avant toute déduction de cotisations obligatoires. Il intègre les sommes versées au titre de la participation et de l'intéressement.

Le **salaire net de tous prélèvements à la source** est calculé à partir du salaire net fiscal disponible dans la DADS. Il est net de toutes cotisations sociales, y compris la contribution sociale généralisée (CSG) et la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS). Il ne comprend ni la participation ni l'intéressement placés sur un plan d'épargne entreprise, qui ne sont pas imposables.

Les évolutions **en euros constants** sont calculées en tenant compte de la progression de l'indice des prix à la consommation (y compris tabac) de l'ensemble des ménages.

L'évolution du salaire moyen peut être décomposée en un **effet de structure** et une **évolution à structure constante**. L'évolution à structure constante est obtenue en calculant l'évolution du salaire moyen sans modification des effectifs des groupes de salaires définis par le sexe, l'âge, la catégorie socioprofessionnelle, le secteur d'activité et la **condition d'emploi** (temps complet ou temps partiel). L'effet de structure est la résultante de deux facteurs : les changements de groupes des personnes présentes les deux années et les mouvements d'entrées et de sorties. La décomposition entre effets de structure et évolution à structure constante a été recalculée depuis 2002 en salaires EQTP. Elle diffère donc de celle publiée dans les éditions précédentes.

6 Salaires horaires moyens et répartition des effectifs¹

	Salaires bruts			Salaires nets			Répartition des effectifs (%)	
	Euros courants	Euros constants	Évolution (%)	Euros courants	Euros constants	Évolution (%)	2011	2012
	2011	2012		2011	2012			
Salariés à temps complet								
Hommes	19,81	20,16	-0,2	14,95	15,18	-0,4	64,3	64,1
Femmes	16,83	17,19	0,2	12,58	12,81	-0,1	35,7	35,9
Ensemble	18,75	19,09	-0,1	14,10	14,33	-0,4	100,0	100,0
Cadres ²	34,81	35,20	-0,8	25,83	26,11	-0,9	18,2	18,4
Professions intermédiaires	19,02	19,26	-0,7	14,26	14,39	-1,0	20,5	20,5
Employés	13,70	13,98	0,1	10,39	10,55	-0,4	27,1	26,8
Ouvriers	14,03	14,33	0,2	10,71	10,91	-0,2	34,2	34,3
Salariés à temps partiel								
Hommes	17,95	18,55	1,3	13,62	14,04	1,1	32,6	33,0
Femmes	14,78	15,09	0,2	11,09	11,28	-0,2	67,4	67,0
Ensemble	15,82	16,24	0,7	11,91	12,19	0,4	100,0	100,0
Cadres ²	30,48	30,92	-0,5	22,33	22,63	-0,6	15,2	16,0
Professions intermédiaires	17,62	17,94	-0,2	13,33	13,46	-0,9	14,6	14,3
Employés	12,30	12,53	0,0	9,32	9,47	-0,4	47,9	46,9
Ouvriers	12,23	12,51	0,4	9,47	9,68	0,2	22,3	22,8
<i>Smic</i>	<i>9,02</i>	<i>9,31</i>	<i>1,2</i>	<i>7,08</i>	<i>7,30</i>	<i>1,1</i>	-	-

1. Effectifs en nombre d'heures travaillées.

2. Y compris chefs d'entreprise salariés.

Champ : France, salariés en EQTP du privé et des entreprises publiques, y compris bénéficiaires de contrats aidés. Sont exclus les apprentis, les stagiaires, les salariés agricoles et les salariés des particuliers employeurs.

Source : Insee, DADS (12^e) fichier semi-définitif.

Bibliographie

- « Emploi et salaires », *Insee Références*, édition 2014.
- « Emploi, chômage, population active en 2013 », *Dares Analyses*, n° 52, juillet 2014.
- « Les contrats d'aide à l'emploi en 2012 », *Dares Analyses*, n° 21, mars 2014.
- « Les bénéficiaires de la revalorisation du Smic au 1^{er} janvier 2013 », *Dares Analyses*, n° 76, décembre 2013.

Direction Générale :

18, bd Adolphe-Pinard
75675 PARIS CEDEX 14

Directeur de la publication :

Jean-Luc Tavemier

Rédacteur en chef :

E. Nauze-Fichet

Rédacteurs :

J.-B. Champion, A. Houlou-Garcia,
C. Lesdos, V. Quénechdu

Maquette : Brigitte Rols

Impression : Jouve

Code Sage IP141528

ISSN 0997 - 3192

© Insee 2014

- **Insee Première** figure dès sa parution sur le site internet de l'Insee : www.insee.fr/collections-nationales

- Pour recevoir par courriel les avis de parution (60 numéros par an) : <http://www.insee.fr/abonnements>

Pour vous abonner à **Insee Première** et le recevoir par courrier :

<http://www.webcommerce.insee.fr/liste.php?idFamille=16>



Insee
Mesurer pour comprendre